Trente-sixième Année — N° 127 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES JEUDI 7 mai 1891

JOURNAL DE ROUBAIX

Un an 50 francs. Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Les Départements— Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre Dame-des-Victoires,

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-St-Etienne 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et C°, place de la Bourse et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 6 MAI 1891

LE « REFERENDUM » EN BELGIQUE

La section centrale de la Chambre des députés de Belgique continue l'examen des propositions de révision constitutionnelle formulées par le ministère. M. Bernaert vient d'aller plus loin que M. Janson. Aux modifications électorales, voici qu'il propose d'ajouter le *referendum*. Le roi aurait le droit de consulter les électeurs non seulement pour les lois déjà votées par les Chambres, mais aussi pour les projets de loi prêts à leur être soumis.

La section centrale n'a pas encore pris de décision à cet égard; elle a demandé des éclaircissements; elle désire avant de s'arrêter à un parti se trouver en présence non d'un projet vague, mais d'une organisation étudiée dans tous ses détails. En attendant, la proposition — vigoureusement appuyée par les organes progressistes qui, dans leur congrès de décembre dernier, avaient mis le *referendum* au nombre de leurs *desiderata* — est énergiquement combattue au nom d'une fraction catholique par l'ancien ministre M. Woeste.

Une fois de plus, nous avons à déplorer cette attitude, qui risque de diviser, au moment de la bataille décisive des forces jusqu'ici bien unies et compactes.

Ce n'est pas, assurément, que quelques-unes des critiques faites par M. Wœste à la proposition de M. Beernaert ne soient fondées. Mais, ce sont là des questions de détail, qui ne sauraient, à notre avis, faire écarter le principe.

La proposition du premier ministre comporte, comme on l'a vu, une double consultation du corps électoral, une consultation *post* et une consultation *ante*.

L'utilité de la première se démontre assez d'elle-même. C'est la sanction du peuple, déclarant que ses mandataires ont, par leur vote, bien interprété sa pensée, bien soutenu ses intérêts. Les lois — et nous entendons ici non pas celles qui découlent du droit naturel, mais celles qui sont motivées par les circonstances et les temps, règlements plutôt que lois — en reçoivent une force singulière.

Quant à la consultation *ante*, elle peut paraître, et nous semble, en effet, inutile si elle n'est qu'un avis préalable, ou absorbant l'action du Parlement, si elle formule une décision définitive. Ainsi entendu, le *referendum* deviendrait presque le gouvernement direct du peuple, c'est-à-dire une utopie, une impossibilité, même dans un petit royaume comme la Belgique.

Les critiques de M. Woeste pouvaient donc se borner à la condamnation du *referendum* préalable, sans repousser le principe même d'une institution tutélaire, surtout dans un pays de suffrage universel. Si la revision, inévitable désormais, s'organise en Belgique, il est donc bon, utile, nécessaire d'entourer en même temps cette institution des garanties qui peuvent en assurer le juste fonctionnement.

En inscrivant dans ses projets de revision le *referendum* que M. Janson avait oublié dans les siens. M. Beernaert a fait preuve de clairvoyance et d'habileté. Il a compris qu'il ne faut jamais laisser à l'opposition un drapeau qui serve de point de ralliement. Après la réforme électorale, le *referendum* eût été ce drapeau-là. Le voilà planté sur la citadelle catholique, et l'on ne comprend vraiment pas que des défenseurs de cette citadelle puissent chercher à le faire disparaître.

Qu'on l'y maintienne, au contraire, avec courage et persévérance. Le peuple verra bien qu'en définitive, ses meilleurs amis sont encore ceux dont il s'était le plus défié.

Les événements de Fourmies

LA JOURNÉE DE MARDI

La détente que l'on espérait après les tristes événements de ces derniers jours ne s'est malheureusement pas réalisée.

Les ouvriers ont repris le travail le matin, mais, à dix heures, ils l'ont quitté en réclamant une augmentation de 10 0/0 sur leurs salaires.

A midi, le chômage était à peu près général à Fourmies.

Par contre, dans les communes environnantes, le calme régne partout.

Le départ des troupes

Fourmies, 5 mai, 5 h. soir. — Le départ des troupes a commencé ce matin. Une compagnie du 145e a quitté Fourmies. ainsi qu'une compagnie du 84e, toute l'artillerie et tous les cuirassiers.

Travail et chômage

Ce matin le travail a repris en partie dans presque toutes les filatures, sauf dans six ; mais cela n'a pas duré.

A neuf heures, plusieurs ouvriers ont quitté l'atelier ; d'autres ne s'y sont pas présentés à la rentrée de deux heures ; néanmoins tout est calme. On voit peu de monde dans les rues ; mais une grève sérieuse pourrait succéder aux récentes manifestations.

Les ouvriers réclament une augmentation de salaire de 50 centimes environ, soit le retour au tarif de 1882.

Plusieurs délégations se sont présentées à la mairie; les patrons se réuniront ce soir pour examiner la situation.

Les autorités

Le préfet du Nord, le général Loizillon, le procureur-général et le procureur de la République sont partis ce matin.

Le sous-préfet est revenu et restera jusqu'à ce soir. Le maire souffrant a enfin quitté la mairie et est rentré chez lui.

A l'heure où je vous télégraphie, une certaine animation règne dans les rues; quelques chants se font entendre, tout cela comme dans un lendemain de fête.

En somme, journée vide et situation d'attente.

A Sains-du-Nord, la grève, mais peu grave, continue.

Tout se borne jusqu'ici à des démarches répétées auprès des patrons et à l'envoi successif de délégations à la mairie.

Réunions de grévistes

8 h. 45. — Une réunion des délégués grévistes a eu lieu en face de l'église Notre-Dame au Trieu de Fourmies; ils étaient 400 qui ont discuté en plein air.

Une autre réunion a eu lieu aussitôt après au café du Cygne, rue des Eliets. De part et d'autre on a rendu compte d'entrevues avec les patrons.

Le tarif de 1882, dont les ouvriers réclament l'application, correspond à l'augmentation de 10 0/0 du salaire ; de plus, on a demandé que les rattacheurs ne soient plus au compte des fileurs, mais à celui des patrons.

Trois patrons ont accepté les revendications ouvrières, d'autres ont ajourné leurs réponses. La plupart ont refusé.

Dans les deux réunions qui viennent d'avoir lieu, on a remercié les trois patrons qui ont accepté mais on a déclaré que le travail ne reprendrait que lorsque tous les patrons auraient accepté.

A l'heure actuelle le chiffre des grévistes est de plus de 5,000.

Un seul établissement marche au complet, c'est la filature des *Douze Apôtres*.

Les troupes

Les troupes qui restent ici sont : le régiment de dragons, une compagnie du 84e et la compagnie du 145e qui a tiré.

Le préfet du Nord tient à ce que cette compagnie soit la dernière qui quitte Fourmies.

Une dépêche du ministre de la guerre

Le commandant du 145e a reçu ce soir une dépêche du ministre de la guerre approuvant sa conduite, ce qui est une preuve de plus que ce n'est pas de ce côté qu'il faut chercher les responsabilités.

Le télégraphe

Pour les compte-rendus des funérailles, le télégraphe de Fourmies a expédié hier plus de 42.000 mots.

Fausse alerte

Le bruit avait couru qu'un incendie avait éclaté à Sains, englobant plusieurs usines. Une compagnie du 84e a été envoyée aussitôt ainsi qu'un escadron de dragons.

Il n'en était rien. Les grévistes sont calmes, ils ont eu plusieurs entrevues avec les patrons et ils ont tenu plusieurs réunions en plein champ. Pas de troubles.

Secours aux familles des victimes

Paris, 5 mai. — M. Constans, ministre de l'intérieur, a reçu, ce matin, M. Guillemin, député d'Avesnes, accompagné de M. Evrard Eliez et Herbecq, députés du Nord.

Ces messieurs venaient demander au ministre de l'intérieur des secours immédiats pour les blessés et les familles des victimes faites dans la journée du 1er mai.

M. Constans, sur les renseignements qui lui ont été fournis par les députés du Nord, a télégraphié au préfet du département de distribuer aux familles tous les secours qu'il jugerait nécessaires, en attendant que le Parlement ait voté les fonds qui lui seront demandés.

Un monument

Paris, 5 mai. — Une souscription vient d'être ouverte dans les cercles révolutionnaires de Paris, à l'effet d'élever un monument expiatoire aux victimes de Fourmies.

M. Dumay, député de Belleville, serait à la tête du comité avec MM. Vaillant, Berthaud, Faillet et les chefs des principales écoles socialistes.

LA SOIRÉE

Fourmies, 5 mai. — Une réunion ouvrière était annoncée pour ce soir à dix heures au café Dubois, ancien local de la ligue républicaine, pour prendre connaissance des délibérations prises dans une assemblée générale des patrons qui devait se tenir aujourd'hui à sept heures.

Le sous-préfet étant retourné à Avesnes, la réunion patronale n'aura lieu que demain à midi, quand M. Isaac sera revenu.

Par suite, la réunion ouvrière n'a pas eu lieu, et l'on s'attend à un chômage général jusqu'après entente complète avec les patrons.

La soirée a été absolument calme.

Paris, 5 mai. — On prévoit qu'une interpellation nouvelle au sujet des incidents de Fourmies aura lieu mercredi, en ce qui concerne les dépêches d'approbation adressées par le ministre de la guerre au commandant Cacarier du 145e.

LES RESPONSABILITÉS

Caché dans une chambre, le sous-préfet d'Avesnes aurait manqué à son devoir et mériterait d'être immédiatement révoqué. Mais en réalité, M. Isaac, le cigare à la bouche, est sorti de la mairie, un peu avant l'échauffourée, a parlé au commandant des troupes qui était non M. le chef de bataillon Cacarier, comme nous l'avons dit par erreur, mais M. le chef de bataillon Capus. C'est à la suite de cette conversation que la fusillade a commencé, pendant que le sous-préfet rentrait à l'hôtel de ville.

Voilà ce qui est vrai et ce que peuvent affirmer des témoins *oculaires*,

Un de nos rédacteurs, le seul représentant de la presse à Fourmies ce jour-là était sur les lieux ; il a même relevé un soldat qui avait été blessé par une brique, et c'est pendant qu'il reconduisait ce militaire à la mairie, que la fusillade s'est produite.

Quand nous avons parlé dans notre journal, nous avons donc le devoir et le droit absolu de le faire, parce que nous étions mieux placés que n'importe qui pour dire la vérité, et, sauf en ce qui concerne quelques erreurs involontaires de noms ou des incidents sans importance rapportés du reste sous réserve, nous n'acceptons aucun démenti et nous maintenons absolument tout ce que nous avons dit.

LA SÉANCE DE LUNDI A LA CHAMBRE

Paris, 5 mai. — La plupart des députés, satisfaits d'avoir liquidé tant bien que mal la question de Fourmies, se sont octroyés un jour de congé. Nos honorables ne sont venus qu'à cent, aujourd'hui au Palais-Bourbon.

Les membres de la majorité que nous avons vus affectent de se montrer très-satisfaits du résultat de la journée d'hier. Cependant, en les poussant un peu, on arrive à leur faire avouer que le gouvernement s'est montré singulièrement avare de renseignements et qu'un peu de lumière n'aurait pas nui pour calmer et rassurer l'opinion publique.

Comment se fait il que les renseignements sur l'attitude des fonctionnaires à Fourmies, que M. Constans a communiqués aujourd'hui seulement aux journaux officieux ne figurent pas dans le rapport du préfet du Nord lu hier à la tribune par le ministre de l'intérieur ?

D'ailleurs, les explications fournies après coup ne trompent personne, et M. Constans, qui, hier, à la tribune, avait implicitement blâmé l'administration préfectorale, ne tardera pas, croit-on, à sacrifier le sous-préfet d'Avesnes et même le préfet du Nord, M. Vel-Durand.

Il est un autre point sur lequel le gouvernement cherche à égarer l'opinion publique, c'est sur l'attitude du clergé de Fourmies.

Après avoir, dans un premier mouvement de sincérité, rendu hommage au curé de Fourmies, M. Constans fait dire maintenant par ses officieux, que sa conduite n'a pas été aussi admirable qu'on l'avait cru tout d'abord.

Cette nouvelle infamie n'est pas de nature à nous surprendre. Les radicaux ont manifesté leur indignation qu'un membre du clergé ait été publiquement loué par le gouvernement. Or, celui-ci a obtenu un grand nombre de voix de l'extrême-gauche dans le scrutin d'hier — il peut en avoir besoin encore il est donc naturel qu'il leur donne satisfaction en cherchant à amoindrir la conduite du curé de Fourmies.

LA TROUPE ET LES ÉVÉNEMENTS DE FOURMIES

La catastrophe de Fourmies est l'objet de toutes les conversations en France et à l'étranger.

Quels sont donc les règlements, lois ou instructions qui règlent la conduite à tenir par les troupes en pareille circonstance? En voici quelques extraits.

D'abord l'article 25 de la loi du 3 août 1791 :

« Les chefs de la force armée peuvent faire usage des armes, *sans sommations*, si des violences ou voies de fait sont exercées contre les dépositaires de la force publique; dans le cas, par exemple, où la troupe est assaillie à coups de fusil, *ou de projectiles de n'importe quelle espèce.* »

Puis l'article 1er de la loi du 10 avril 1831 :

« Toutes personnes qui formeront des attroupements sur la voie publique seront tenues de se disperser à la première sommation des préfets, sous-préfets, maires, adjoints de maires, ou de tous magistrats et officiers civils chargés de la police judiciaire, autres que les gardes-champêtres et gardes-forestiers.

» Ces magistrats se présenteront sur le lieu de l'attroupement et prononceront à haute voix ces mots : Obéissance à la loi ! On va faire usage de la force, que les bons citoyens se retirent.

» Cette sommation sera faite trois fois.

» Le tambour battra un ban avant chaque sommation.

» Après cette sommation trois fois réitérée et même, dans le cas où, après une première ou une seconde sommation, il ne serait pas possible de faire la seconde et la troisième, si les personnes attroupées ne se retirent pas paisiblement, et même s'il en reste plus de quinze rassemblés, en état de résistance, la force des armes sera à l'instant déployée contre les séditieux, sans aucune responsabilité des évènements, et ceux qui pourront être saisis ensuite seront livrés aux officiers de police pour être jugés et punis selon la rigueur des lois. »

Enfin dans le service des places, décret du 23 octobre 1883 l'article 94 ainsi conçu :

« *Insulte envers une sentinelle.* — Toute sentinelle insultée par un militaire, quel que soit son grade, *ou par tout autre individu*, l'arrête ou le fait arrêter sur le champ et conduire au poste ; si elle est frappée, *elle fait usage de ses armes.* »

Il est dit aussi dans les lois et décrets que nous venons de citer :

« Il est de la plus haute importance que les soldats conservent leur prestige et ne soient *ni insultés, ni molestés*; car, s'ils perdent leur force morale, l'ordre ne peut plus être rétabli que par les moyens violents. »

Il faut donc *éviter le plus possible* de laisser la troupe en contact avec les agitateurs, et la faire agir *avec vigueur*, lorsque son intervention est devenue indispensable. Son action doit être prompte, résolue et décisive ; c'est le meilleur moyen d'éviter toute collision.

Dès qu'une agression a lieu, ou dès que la troisième sommation a été faite sans amener de résultat, la force doit être employée *sans* délai et sans hésitation.

En France, nul n'est censé ignorer la loi, mais il y a bien 99 personnes sur 100 qui ne savent pas au juste dans quels cas la troupe peut faire usage de ses armes. Ceux qui sont chargés d'appliquer les lois en pareilles circonstances critiques encourent de graves responsabilités.

Il est parfois très utile aussi de *rappeler la loi à tout le monde*. Il vaut mieux prévenir les fautes que d'avoir à les réprimer.

LES FRUITS DU SANG

Déclaration des chefs du socialisme. — La rupture définitive des socialistes avec les autres fractions des gauches. — Les futurs 1er mai.

Un rédacteur du journal *La France* est allé demander à deux des chefs les plus écoutés du parti socialiste français, MM. Brousse et Jules Guesde, ce qu'ils pensaient des conséquences de la catastrophe de Fourmies.

Voici la déclaration de M. Brousse :

« Quels seront les fruits du sang ? D'abord, le massacre de Fourmies aura prévenu de nouveau et d'une manière terrible le gouvernement de l'urgence qu'il y a à trancher la question sociale. Ensuite, le massacre de Fourmies nous empêchera désormais de nous aliier momentanément, nous autres socialistes, avec un parti politique quelconque. En donnant le signal de la fusillade, le gouvernement a fait lever contre lui d'une manière absolue, une force qu'il n'a pas mesurée. Le gouvernement a remercié les socialistes de l'aide qu'ils lui ont apporté pour combattre le boulangisme, en cherchant à semer parmi eux la division ; maintenant il les fait fusiller. C'est la rupture. Nous ne serons plus que socialistes et nous ne compterons plus avec les autres fractions républicaines. Nous ne pouvons pas nous allier avec ceux qui ont fait couler le sang. »

M. Jules Guesde s'est exprimé ainsi :

« Les fruits du sang ? Vous les verrez dans un an. Vous verrez, le 1er mai 1892, une manifestation trois fois plus imposante que celle-ci; vous aurez une agitation qui gagnera les petites villes, toutes les villes, et les garnisons seront impuissantes à attaquer le peuple. La situation de l'armée deviendra très difficile, et vous pouvez être certain que l'année prochaine, après les évènements de ces jours-ci, les soldats n'oseront plus faire usage de leurs armes.

» Quant à une entente entre la bourgeoisie et les ouvriers, elle est devenue impossible, la rupture est complète, il y a désormais entre ces deux classes de la société une ligne de sang, indélébile.

» Je vous prédis un beau 1er mai 1892, où la force du socialisme sera décuplée par la colère du peuple, où la force de l'armée sera amoindrie, par le sanglant exemple de Fourmies. »

LE DISCOURS DE M. DE MUN

Voici, d'après l'*Officiel*, la partie essentielle du discours prononcé lundi à la Chambre par M. Albert de Mun, à propos des évènements de Fourmies :

« M. le comte Albert de Mun. — M. le ministre de l'intérieur n'a pas répondu à la question que je m'étais permis de poser, au cours du récit fait par M. Roche : au moment où la troupe, entourée, a dû faire feu, où était le maire ? où était le sous-préfet ? où était le procureur de la République ?

» On nous a dit que ces représentants de l'autorité étaient, les uns derrière les soldats, les autres dans une maison voisine, occupés à conférer entrer eux. Ce n'était pas là leur place, Messieurs les ministres. — Très bien ! très bien ! à droite.

» Voulez-vous que je vous dise ce qu'ils devaient faire? Au lieu de laisser la troupe en contact avec le peuple, ils devaient l'entretenir le plus loin possible, et se montrer, eux, revêtus de leurs insignes, entre elle et les ouvriers, allant à eux, leur parlant, usant de leur autorité pour les maintenir, les calmer et apaiser leur animation. — Applaudissements à droite et à l'extrême-gauche.

» Voilà quel était leur devoir. Il y a trois ans, à côté de nous, en Belgique, au milieu des grandes et terribles grèves du bassin de Charleroi, un homme que je ne puis pas nommer, parce qu'il me touche de trop près, le gouverneur de la province du Hainaut, se trouvait dans une position semblable : Une bande de grévistes s'avançait excitée, prête à en venir aux mains; la troupe marchait contre elle, elle aussi, animée et menaçante; il l'a fait arrêter, et, seul, sans armes, sans escorte, il s'est avancé vers les ouvriers, leur a parlé, leur a tenu le langage de la raison et de l'apaisement. Pendant ces quelques minutes d'accalmie, les esprits se sont detendus, le sang-froid est revenu aux uns et aux autres, et, au lieu de l'affreuse fusillade de Fourmies, la journée s'est terminée sans effusion de sang. (Applaudissements à droite).

» Voilà ce qu'il fallait faire, et, quoi que vous disiez, vous n'échapperez pas à cette responsabilité.

» M. le président du Conseil disait tout à l'heure : Si vous ouvrez une enquête, n'en apercevez-vous pas les conséquences ? Vous allez mettre en cause les pouvoirs publics.

» Eh bien ! c'est à lui que je m'adresse, au président du Conseil, et non pas au ministre de la guerre, je tiens bien à établir la distinction; je m'adresse à lui et je lui dis : Oui, nous allons mettre en cause les pouvoirs publics; nous allons leur demander des comptes, ouvrir une enquête sur leurs actes. Est-ce que ce n'est pas là le rôle et la mission du Parlement ? est-ce que nous n'avons pas le droit, l'obligation de controler les actes de l'autorité publique ? Je m'étonne de la parole de M. le président du Conseil; je m'en étonne dans la bouche du chef d'un gouvernement parlementaire.

» Votre autre objection me surprend plus encore. Vous nous dites : Allez-vous donc prolonger indéfiniment ce déplorable incident ? Ah ! Monsieur le ministre, je suis sûr que vous regrettez déjà cette parole. Prolonger cet incident ! mais croyez-vous donc qu'il suffira que nous ayons ici voté un ordre du jour pur et simple, pour que l'incident soit clos ? (Très bien ! très bien ! à droite). Croyez-vous qu'il suffira que vous ayez jeté discrètement et hâtivement sur vos responsabilités et sur la nôtre le voile d'un ordre du jour de confiance, pour que tout soit fini ; pour que, là-bas, il n'y ait pas des morts qu'on enterre dans les larmes et de pauvres gens qui pleurent les enfants, les jeunes gens et les jeunes filles tués dans cette terrible bagarre : pour qu'il n'y ait pas un trouble profond dans les âmes, une situation effroyable créée entre les ouvriers et les patrons ?

» L'incident clos! mais, Messieurs, laissez-moi le dire, je crois en avoir le droit : dans une question pareille, je n'apporte pas, je ne puis apporter à la tribune aucune pensée politique, aucune préoccupation de partie. (Très bien! très bien! à droite.)

» Non! depuis des années, j'ai consacré tout ce que j'ai de forces à servir de mon mieux la cause populaire, à faire progresser la solution des questions sociales, à hâter l'heure où la justice pourra être faite aux légitimes revendications des travailleurs. (Très bien ! très bien !)

» J'ai le droit de le dire, parce que je l'ai fait, ici et ailleurs.

» Eh bien ! il y a une pensée qui double pour moi l'émotion des tragiques évènements du 1er mai : c'est celle du mal qu'ils font à la grande œuvre sociale que nous avons à accomplir; c'est la conviction qu'ils la font reculer de plusieurs années, en creusant plus profondément que jamais l'abîme que nous voudrions combler. (Applaudissements à droite. Interruptions).

» Ah ! vous disiez, Monsieur le ministre de l'intérieur, que le devoir des gouvernements est de prévenir le mal, pour ne pas avoir pas à le réprimer. Oui, vous avez raison; et pour cela, savez-vous ce qu'il faut faire? Il ne faut pas étouffer, par la force les revendications légitimes : il faut les écouter, en dégager la vérité et y donner les satisfactions possibles; il faut inscrire de votre ascendant sur le Sénat pour qu'il se hâte de voter les lois sociales que la Chambre lui a envoyées; il faut nous aider à promouvoir dans le pays des associations professionnelles qui puissent amener par l'arbitrage la conciliation entre les ouvriers et les patrons ; il ne faut pas entraver dans leur tâche ceux qui croient qu'on peut prévenir les conflits, en imitant le curé de Fourmies que vous applaudissiez avec nous tout à l'heure, en se jetant entre les combattants au nom du Dieu de paix, pour les empêcher d'en venir aux mains. Applaudissements à droite.

» Voilà ce qu'il faut faire et ce que vous rendra plus difficile que jamais ce douloureux évènement d'hier.

LES GRÈVES EN BELGIQUE

TROIS ATTENTATS A LA DYNAMITE

Mons, 5 mai, 5 h. matin. — Cette nuit-ci, on a fait sauter à l'aide d'une cartouche de dynamite, la façade d'une maison où habitait un mineur d'Hornu dont on voulait se venger parce qu'il avait travaillé dans la journée d'hier.

Liège, 5 mai. — Aujourd'hui, à quatre heures du matin, une cartouche de dynamite, placée sur le seuil d'une maison de la rue des Augustins, habitée par un rentier, a fait explosion.

La détonation a été formidable.

Une panique folle s'est produite dans le quartier ; la porte de la maison a été complètement brûlée, ainsi que les fenêtres et les vitres de trois maisons voisines.

Les autorités sont sur les lieux et ont ouvert une enquête.

GRÈVES AUX ENVIRONS DE NAMUR

Namur, 5 mai. — La grève vient d'éclater dans toutes les industries des environs de Namur, chose qui ne s'est jamais présentée depuis de très longues années.

Sur quatre mille ouvriers, trois cents seulement travaillent.

DANS LE PAYS DE LIÈGE

Liège, 5 mai. — Dans de nombreuses localités, on a constaté que les femmes excitent les mineurs à se mettre en grève.

Les tentatives faites dans le bassin de Liège par les membres du conseil général du parti ouvrier pour faire cesser la grève ont complètement échoué.

UNE TENTATIVE D'ASSASSINAT

Seraing, 5 mai. — Un des membres de la Société coopérative l'*Economie* de Lize-Seraing, en sortant hier soir du local de la Coopérative, a reçu dans le dos une balle de gros calibre.

La vie du blessé est en danger.

Plusieurs femmes de Seraing ont été arrêtées pour excitation à la grève.

SITUATION GRAVE
LA GRÈVE GÉNÉRALE

Bruxelles, 6 h. soir. — Une réunion du parti ouvrier a eu lieu cette après-midi ; elle a décidé de généraliser le mouvement gréviste parmi les mineurs et les métallurgistes de tous les bassins de la Belgique.

Le parti ouvrier, après une longue discussion, s'est rallié à la grève générale.

Tous les corps de métier vont faire grève.

Cette résolution paraît devoir entraîner de graves conséquences.

C'est ainsi que les hauts fourneaux de Maimont, les plus importants de la Belgique vont cesser le travail.

Les mécaniciens et chauffeurs de tous les charbonnages se déclarent solidaire des mineurs et vont se mettre en grève.

Déjà à Hertall, près de Liège, le travail va être arrêté dans une fabrique de cristaux faute de combustible.

Dans les autres fabriques, l'approvisionnement de charbon ne tardera pas non plus à être épuisé.

GENDARMES ASSAILLIS

Liège, 5 mai. — A Seraing les esprits sont toujours excités ; la nuit dernière, les gendarmes ont été assaillis à coups de pierres et à coups de révolver.

Les gendarmes ont fait une charge, le sabre au poing, et ils ont tiré des coups de mousqueton.

La grève sera, croit-on, de longue durée.

Le 13e de ligne, venant d'Anvers, est arrivé ici.

NOUVEAUX DÉTAILS

Seraing, 5 mai. — Les ouvriers qui travaillent encore sont intimidés par les menaces des grévistes qui veulent pénétrer de force dans leurs ateliers.

Les troupes ne sont pas assez nombreuses pour protéger les divers établissements de cette ville, la police est impuissante. Les grévistes continuent à dépouiller sur les chemins écartés, les ouvriers qui se rendent au travail.

BOURSE DE PARIS

du mercredi 6 mai

(par voie télégraphique et par fil spécial)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'État			
92 82 1/2	3 0/0 1891	.. ..	.. ..	92 32 1/2
94 36	3 0/0	.. ..	.. ..	93 80
101 67 1/2	4 1/2 0/0 1883	.. ..	.. ..	104 10
93 65	Italien 5 0/0	.. ..	.. ..	93 37 1/2
18 62	Turc 4 0/0	.. ..	.. ..	18 40
496 25	Egypte 6 0/0	.. ..	.. ..	492 50
75 49	Extérieure 4 0/0	.. ./.	.. ./.	74 90
92 1/2	Hongrois 4 0/0	.. ./.	.. ./.	91 80
51 60	Portugais 3 0/0	.. ./.	.. ./.	50 75
95 1 4	Consolidés anglais	.. ./.	.. ./.	95 3/16
98 7/8	Russe 1880	.. ./.	.. ./.	97 15/16
99 50	Russe 1889	.. ./.	.. ./.	.. ..
.. ./.	Russe 1890	.. ./.	.. ./.	.. ./.
	Société de crédit			
4425 ..	Banque de France	.. ..	.. ..	4420 ..
476 25	Banque d'Escompte	.. ..	.. ..	480 ..
803 75	Banque de Paris	.. ..	.. ..	801 ..
1247 50	Crédit Foncier	.. ..	.. ..	1241 25
395 ..	Crédit Mobilier	.. ..	.. ..	387 50
775 ..	Crédit Lyonnais	.. ..	.. ..	775 ..
595 ..	Banque Ottomane	.. ..	.. ..	590 ..
	Chemins de fer			
1867 50	Nord	.. ..	.. ..	1851 25
1525 ..	Paris-Lyon-Méditer.	.. ..	.. ..	1477 50
1525 ..	Orléans	.. ..	.. ..	1517 50
572 50	Autrichiens	.. ..	.. ..	571 25
271 25	Lombards	.. ..	.. ..	273 ..
332 50	Nord Espagne	.. ..	.. ..	328 75
318 75	Saragosse	.. ..	.. ..	315 ..
	Valeurs diverses			
1391 25	Gaz Parisien	.. ..	.. ..	1387 50
51 25	Métaux	.. ..	.. ..	50 ..
34 06	Panama	.. ..	.. ..	34 ..
2622 50	Suez	.. ..	.. ..	2575 ..
	Mines			
583 12	Rio-Tinto	.. ..	.. ..	574 37
165 62	Tharsis	.. ..	.. ..	163 12
.. ..	de Beers	.. ..	.. ..	880 ..

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 6 mai 1891

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
14 85 ./.	3 0/0	92 50 ./.
12 90 ./.	3 0/0 1891	93 05 ./.
94 .. ./.	3 0/0 amortissable	94 10 ./.
104 80	3 0/0 1888	104 80

BOURSE DE LILLE

du mercredi 6 mai

PAR FIL TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL

VALEURS	Compt.	Cours précéd.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	.. ..	112 ..
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	.. ..	165 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	.. ..	511 ..
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	.. ..	512 ..
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	.. ..	402 ..
Lille 1887	.. ..	397 25
Lille 1889 (libérée)	.. ..	481 ..
Lille 1890 (non libérée)	.. ..	476 ..
Armentières 1886	.. ..	490 ..
Armentières 1879	.. ..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	.. ..	45 50
Tourcoing 1878	.. ..	405 ..
Amiens, remboursable à 100 fr.	.. ..	113 50
Département du Nord	.. ..	107 ..
Banq. du Nord et du P.-de-C, Versey, Decrom C°	.. ..	1225 ..
Caisse d'Esc. H. Thomassin et C° (acc. anc.)	.. ..	75 ..
» » (act. nouv.), 250 fr. p.	.. ..	255 ..
Caisse Platel et Cie	.. ..	350 ..
Cie des Industries Textiles (Allard et Cie)	.. ..	600 ..
Crédit du Nord, action 500 fr. 125 payés	.. ..	435 ..
Compt. comm. Devilder et Cie, acc. 1 000 fr.	.. ..	1205 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 17, act. 500 fr. p.	.. ..	568 75
Le Nord, assur. acc. 1.000 fr., 250 payés	.. ..	2375 ..
Union Génér. du Nord, act. 500 fr., 125 p.	.. ..	435 ..
Union Linière du Nord, act. 500 fr., tout p.	.. ..	.. ..
Banque rég. du Nord, à Roubaix, acc. 500 fr.	.. ..	500 ..
Comptoir d'Escompte du Nord, à Roubaix	.. ..	.. ..
Soc. St-Sauv.-Arras (anc. us. Grassin) 500 fr.	.. ..	150 ..
Tramways du Départem. du Nord (ex-c. 7)	.. ..	40 ..
Caisse comm. de Béthune, A. Torbiez et Cie	.. ..	.. ..
Delgutte et Cie	.. ..	520 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1.000 fr. t. p.	.. ..	.. ..
Blanche-Saint-Vaast	.. ..	3600 ..
Denain et Anzin	.. ..	220 ..
Obligations Nord	.. ..	.. ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr.	.. ..	.. ..
Union Linière du Nord (obltg. hypot. 300)	.. ..	.. ..
Gaz Wazemmes (1 à 2.000) remb. à 300 fr.	.. ..	.. ..
Chemins de fer économiques du Nord	.. ..	500 ..

CHARBONNAGES

ACTIONS	Cours	Cours complets
Aniche (Nord) le 12e	17750	17550 ..
Anzin 100e de denier	4850	4850 ..
Béthune 1881		506 ..
Béthune 1877		449 50
Bruay (Pas-de-Calais)	14460	14370 ..
Bully-Grenay le 6e	3350	3330 ..
Carvin		1787 50
Courrières (10e)	4425	4400 ..
Campagnac		445 ..
Crespin		360 ..
Douchy		4000 ..
Dourges (act. libérée) 500 fr.		225 ..
Escarpelle (Nord)		10080 ..
Escarpelle (Nord)		3675 ..
Epinac		400 ..
Flénu (Société anonyme)		840 ..
Lens		26000 ..
Liévin		9650 ..
Ostricourt	520	500 ..
Marchin		5350 ..
Marles 70 0/0 part d'ingénieur		25000 ..
Drocourt		2865 ..
Sincey-le-Rouvray		20 ..
Thivencelles, Fresnes-Midi		210 ..
Vicoigne et Nœux		21750 ..

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

LA SITUATION A FOURMIES

Chômage général

Fourmies, 6 mai, 11 h. 40. — Le 10e dragons à quitté Fourmies ce matin à six heures.

En présence du mouvement gréviste qui menace de s'étendre, et pour éviter de raviver de douloureux souvenirs, on s'est décidé à revenir sur la décision prise hier, et les instructions arrivées ce matin ont donné ordre au 145e de quitter Fourmies.

Les deux dernières compagnies de ce régiment sont parties à 10 h. 40 par le train n° 28 bis; une cinquantaine de personnes assistaient à l'embarquement mais pas un cri hostile n'a été poussé.

Tout s'est passé dans le calme et le plus grand ordre. Il ne reste actuellement, à Fourmies, que deux compagnies du 84e de ligne et le 14e dragons.

Ce matin le travail a repris dans 8 ou 9 usines sur 32 qu'il y a ici. Mais bientôt les ouvriers ont abandonné successivement leurs métiers, et à 11 heures le chômage était général.

Fourmies, 3 h. 05. — Les patrons se sont réunis ce matin, à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Isaac. Leur entrevue a duré jusque midi; il a été décidé que, devant la multiplicité des revendications ouvrières et la divergence dans les vœux formulés, de recevoir, pendant toute l'après-midi, les ouvriers et les délégués afin de faire la lumière absolue sur les demandes qui, disent les patrons, leur semblent vagues et mal prouvées.

Vendredi matin, les patrons se réuniront à nouveau à l'hôtel de ville et prendront une décision.

On espère que l'entente s'établira facilement et que le travail pourra reprendre vendredi à 2 heures dans toutes les usines.

En attendant, la grève est générale à Sains-du-Nord, à Wignehies et à Fourmies, mais elle ne dépassera pas les limites de ces communes.

Toutes les autres localités sont calmes et en plein travail.

Des bandes d'hommes et de femmes circulent malgré la pluie, en chantant.

La détente qu'on peut constater est généralement considérée comme factice, mais l'émotion causée par le désastre de vendredi s'atténue ou tout au moins cède momentanément la place aux préoccupations des discussions de tarifs.

Le maire, qui avait été réellement souffrant, se remet un peu.

L'état des blessés reste stationnaire, sauf deux